

Pontcharra

Le DICRIM



[Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs]

DOCUMENT
À CONSERVER

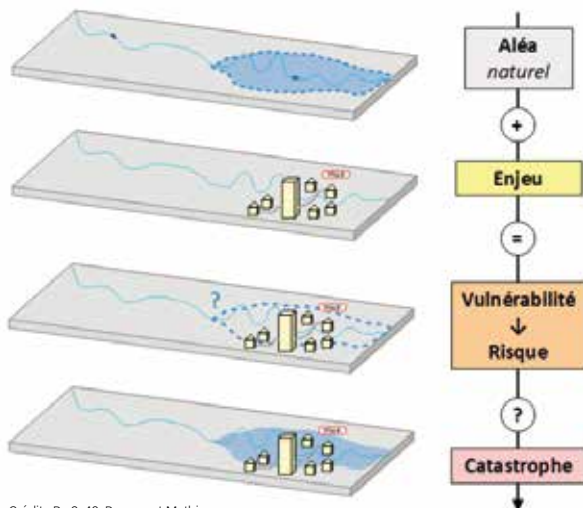
[Édition 2021]



VILLE DE
PONTCHARRA

DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Le risque majeur est la conséquence d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent toucher un grand nombre de personnes, occasionner des dommages économiques importants et dépasser les capacités de réaction des instances directement concernées.



Crédit : By Sa40, Branquart Mathis

SOMMAIRE

L'organisation de la sécurité civile, les moyens d'alerte	p. 4
Le risque d'inondation et de crue torrentielle	p. 6
Le risque de mouvement de terrain	p. 8
Le risque de séisme	p. 10
Les risques météorologiques	p. 12
Le risque industriel	p. 14
Le risque de rupture de barrage	p. 16
Le risque de transport de matière dangereuse	p. 18
Les autres risques	p. 21
Et moi citoyen ?	p. 22



ÉDITO DU MAIRE



Christophe BORG
Maire de Pontcharra

La prévention commence par l'information. En effet l'information favorise la culture de la sécurité civile, qui permet non seulement d'évaluer notre vulnérabilité par rapport aux risques naturels et technologiques recensés sur le territoire de la commune, mais aussi d'acquérir une conscience du risque, d'anticiper les mesures préventives appropriées et d'avoir le comportement adéquat si l'un des événements se produit.

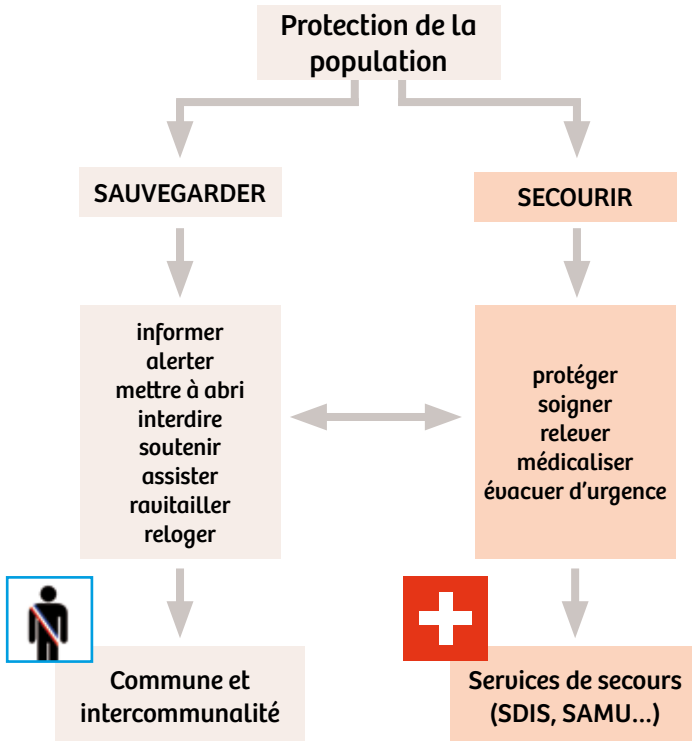
Ma responsabilité, en tant que Maire, est de prévenir ces risques, d'assurer l'alerte, l'information et le soutien à la population. Notre Plan Communal de Sauvegarde a donc évolué, suite notamment à son déclenchement en janvier 2018 lors de la tempête Éléonore. Dès l'automne 2020, il a pu être mis en œuvre par vos nouveaux élus au cours d'un exercice.

La nouvelle édition du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vise à vous sensibiliser aux risques auxquels nous pouvons être confrontés sur notre territoire. La connaissance des consignes de sécurité appropriées contenues dans ce document doit contribuer à minimiser les conséquences humaines.

Depuis la dernière édition, deux nouveautés importantes sont à noter. Un outil d'alerte moderne, via appel vocal ou SMS est utilisé par la commune, inscrivez-vous via notre site internet, pour nous permettre de joindre le maximum d'entre vous en cas d'alerte. Une réserve communale de sécurité civile a été créée, assurant un renfort indispensable.

Je ne saurais que vous encourager à lire attentivement ce livret et à le conserver à disposition.

L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE



QUI FAIT QUOI ?

- Pour réagir au mieux et au plus vite à son niveau, la commune de Pontcharra a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde révisé entièrement en 2020. Des exercices réguliers sont exécutés permettant son appropriation et la vérification de son caractère opérationnel. Le PCS peut être activé par le Maire pour tout événement affectant la commune.
- Les services de secours, pompiers, police et Samu interviennent sur le sinistre et installent un poste de commandement opérationnel.
- Les établissements scolaires se préparent, par des exercices réguliers de mise en action de leurs Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS).

COMMENT SUIS-JE AVERTI ?



Par le système d'appel en masse de la Mairie : téléalerte.

Suite à mon inscription sur pontcharra.fr/quotidien/risques-majeurs/telealerte, je reçois une alerte sur mon téléphone fixe ou sur mon portable ou encore par SMS.

Par la sirène communale située sur le toit de la mairie.

Par la radio France Bleu Isère (102,8 FM). Elle diffuse, à la demande du Préfet, les messages d'alerte, des informations sur l'événement et ses évolutions, les consignes à appliquer.

Par les messages des panneaux lumineux situés au rond-point de la gare et à la maison René Cassin, ils préviennent de l'imminence d'un événement (risque météorologique, risque de crue...).

Le véhicule de la Police Municipale et le 4x4 communal sont équipés de haut-parleurs, ils diffusent le message d'alerte et les conduites à tenir.

Le porte à porte et l'affichage, en dernier recours. Les agents communaux et les services de secours peuvent diffuser le message d'alerte et les consignes directement à votre domicile ou par voie d'affichage.

LE RISQUE D'INONDATION ET DE CRUE TORRENTIELLE



CONNAÎTRE LE RISQUE

Lorsque des pluies abondantes et durables surviennent, ou après une période de redoux sur des sols enneigés, on peut observer différents phénomènes :

- **L'inondation de plaine par l'Isère :**

Les inondations de plaine sont des phénomènes lents. La montée des eaux est progressive. L'inondation peut être accompagnée ou précédée d'une remontée des nappes phréatiques.

- **Les crues torrentielles :**

Le Bréda et les torrents issus de la montagne de Bramefarine sont les cours d'eau qui peuvent être concernés.

- **Le ruissellement de versant :**

Les phénomènes de ruissellement sont situés sur les versants de la montagne de Bramefarine, ainsi que sur les versants Est Villard-Benoît.

- **La rupture de digue :**

La rupture de digue impacte son environnement et ce, plus fortement et rapidement que l'inondation naturelle.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Les risques sont principalement le débordement direct de l'Isère parfois accompagné d'une remontée de nappe phréatique. Lors d'une crue torrentielle, les cours d'eaux peuvent se charger de matériaux solides, augmentant ainsi les dégâts.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : noyades, électrocutions, blessures diverses...
- Pour les biens : détériorations et/ou destruction.
- Pour l'environnement : multiples pollutions.

Les bons réflexes



Coupez le gaz et l'électricité.



Fermez les portes et les fenêtres, obstruez les ouvertures pour limiter les dégâts occasionnés par l'eau.



Mettez-vous à l'abri, montez dans les étages ou gagnez rapidement un point haut de la commune (colline, versant).



Écoutez la radio : France Bleu (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Évitez tout déplacement, ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture).



Ne téléphonez pas, sauf urgence absolue. Libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN



CONNAÎTRE LE RISQUE

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Sur Pontcharra, le risque de mouvement de terrain peut se manifester :

- sur les versants de Bramefarine au niveau des secteurs les plus pentus (tous les lieux-dits sont concernés : Montacher, Malbourget, Challeys, Villard Noir, la Perrière, Villard-Didier) ;
- sur le secteur de Grignon, au niveau des pentes du château Bayard ;
- sur les pentes à l'amont du hameau de Villard-Benoît ;
- dans les gorges du Bréda.

QUELS SONT LES RISQUES ?

La chute de pierres.

Le glissement de terrain.

Les coulées boueuses.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : blessures, décès surtout si le mouvement est rapide et incontrôlé.
- Pour les biens : fissurations, effondrement partiel ou total.
- Pour l'environnement : pollution de l'eau.

Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri. Fuyez latéralement la zone dangereuse.



Quittez votre habitation si des fissures ou modifications apparaissent.



Informez les secours et la mairie.



Écoutez la radio : France Bleu (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Ne revenez pas sur vos pas.



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue.
Libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



> La commune est classée en zone 4

LE RISQUE DE SÉISME



CONNAÎTRE LE RISQUE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

L'ensemble de la commune est concerné.
Elle est classée en zone de sismicité 4 (= risque moyen).

QUELS SONT LES RISQUES ?

Le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments) que par les phénomènes qu'il peut engendrer. De plus, outre les victimes possibles, un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessées, déplacées ou sans abri.

Un séisme de forte amplitude pourrait engendrer des dégâts au niveau des bâtis et des infrastructures (routes, ponts).

Un séisme plus faible peut engendrer des chutes de tuiles ou de cheminées.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : blessures, décès...
- Pour les biens : détériorations et/ou destruction, incendie, explosion.
- Pour l'environnement : multiples pollutions et modification des paysages.

Les bons réflexes

En cas de séisme



Mettez-vous à l'abri, en vous protégeant près des murs porteurs, sous des meubles solides.

Éloignez-vous des fenêtres.

Si vous êtes dehors, éloignez-vous des bâtiments.



En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.

Après la première secousse



Quittez votre habitation et éloignez-vous des bâtiments.



Coupez le gaz et l'électricité.



Écoutez la radio : France Bleu (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Ne restez pas sous les fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, cheminées, corniches, tuiles...).



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue. Libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



CONNAÎTRE LE RISQUE

La France est un pays au climat tempéré... terme trompeur, car des situations exceptionnelles de températures, de précipitations ou de vents peuvent conduire à des événements importants : tempêtes, orages, pluies intenses, canicule...

Ce sont ces phénomènes météorologiques qui peuvent survenir sur la commune.

QUE DOIS-JE SAVOIR ?

Météo France émet au moins deux fois par jour une carte de vigilance indiquant si des phénomènes météorologiques dangereux sont susceptibles de survenir sur le département dans les prochaines 24 heures. En cas de vigilance orange ou rouge, un bulletin précise l'intensité, la durée et la localisation des événements attendus ou en cours.

Ces informations sont relayées par les médias et consultables sur le site Internet de Météo France : france.meteofrance.com/vigilance/Accueil

Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance :

- Vert : pas de vigilance particulière
- Jaune : phénomène habituel pour la saison
- **Orange** : phénomène dangereux de forte intensité.
- **Rouge** : phénomène d'intensité exceptionnelle, alerte maximale.

En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu.

Les bons réflexes



Écoutez la radio : France Bleu (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Mettez-vous à l'abri. Rentrez les objets susceptibles de s'envoler.



Fermez portes et fenêtres.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Ne prenez pas la voiture : évitez tout déplacement.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue. Libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.

LE RISQUE INDUSTRIEL



CONNAÎTRE LE RISQUE

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Aucun site SEVESO n'existe sur le territoire de la commune.

Plusieurs entreprises, relevant du régime des Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE) sont implantées sur la commune. L'État est en charge de délivrer les autorisations de fonctionnement des exploitations ainsi que de contrôler les installations afin que soit respectée la réglementation en vigueur.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Effets thermiques : incendie ou explosion.

Effets de surpression : explosion ou éclatement.

Effets toxiques : dispersion dans l'air de produits toxiques volatils ou incendie dégageant des fumées toxiques.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : blessures, décès...
- Pour les biens : détériorations et/ou destruction, incendie, explosion.
- Pour l'environnement : multiples pollutions.

Les bons réflexes



Écoutez la radio : France Bleu (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Mettez-vous à l'abri, rentrez dans le bâtiment le plus proche. Réfugiez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



Fermez portes et fenêtres, obstruez les ouvertures afin de limiter les pénétrations de l'air.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue, libérez les lignes pour les services de secours.



Ne fumez pas, afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.

LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE



CONNAÎTRE LE RISQUE

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel, établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions, qui peuvent s'associer : la régulation de cours d'eau, l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique, le tourisme et les loisirs, la lutte contre les incendies...

La commune de Pontcharra est incluse dans les zones de submersion de plusieurs grands barrages situés en Savoie : Bissorte, la Girotte, Roselend et Tignes. L'ensemble de la commune à l'ouest de la voie ferrée est concernée.

QUELS SONT LES RISQUES ?

L'onde de submersion du barrage de Roselend est celle qui impacterait le plus rapidement la commune. En provenance de Savoie, cette onde de submersion arriverait à Pontcharra par l'Isère en 2h15.

La Girotte = 5h00 / Tignes = 5h10 / Bissorte = 5h15

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : noyade, ensevelissement, personnes blessées, isolées ou déplacées.
- Pour les biens : destructions et détériorations d'habitations, d'entreprises, d'ouvrages (ponts, routes, etc.), des cultures, paralysie des services publics.
- Pour l'environnement : endommagement, destruction de la flore et de la faune, disparition du sol cultivable, pollutions diverses, dépôts de déchets, boues, débris.

Les bons réflexes



Écoutez la radio : France Bleu (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Montez dans les étages ou gagnez les hauteurs les plus proches.



Tenez-vous informés de l'évolution de la situation en écoutant la radio.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue, libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE (TMD)



CONNAÎTRE LE RISQUE

Le risque de transport de matière dangereuse, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Sur la commune, le risque TMD peut émaner de différentes sources :

• Voie routière :

L'ensemble des axes routiers de la commune est concerné, notamment les axes routiers principaux : la D523B (qui longe la zone industrielle), la D523 (en provenance du sud de la commune), la D925B (qui empreinte les gorges du Bréda) et l'autoroute A41 (bien que située hors de la commune).

• Voie ferrée :

Le risque est présent tout le long de la voie ferrée.

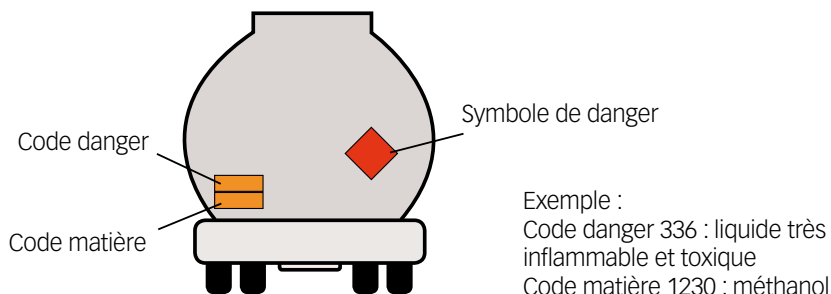
• Canalisation :

Le **pipeline Rhône Méditerranée** est situé le long de l'Isère, et traverse la rivière au niveau de la déchetterie pour rejoindre la commune de Barraux. Les substances transportées sont des produits issus du pétrole.

Le **gazoduc** est situé le long de l'Isère au Sud de la commune puis le long de la voie ferrée à hauteur de l'île Fribaud.

À savoir

La nature des substances transportées est identifiée grâce aux règles de signalisation ci-dessous :



Si vous prévenez les secours, pensez à leur indiquer les différents codes et symboles présents sur le véhicule accidenté.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Effets thermiques : incendie ou explosion.

Effets de surpression : explosion ou éclatement.

Effets toxiques : émissions de gaz.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : le risque peut aller de la blessure légère au décès.
- Pour les biens : destructions et détériorations d'habitations, d'entreprises, d'ouvrages (ponts, routes, chemin de fer...), paralysie des services publics.
- Pour l'environnement : un accident de TMD peut avoir des répercussions importantes sur les écosystèmes. Les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution des nappes phréatiques, par exemple) et, par voie de conséquence, un effet sur l'homme. On parlera alors d'un « effet différé ».

Les bons réflexes

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE (TMD)



Écoutez la radio : France Bleu (102,8 FM), suivez les instructions des autorités.



Mettez-vous à l'abri, rentrez dans le bâtiment le plus proche. Réfugiez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



Fermez portes et fenêtres, obstruez les ouvertures afin de limiter les pénétrations de l'air.



Tenez-vous informés, soyez attentifs aux informations délivrées par la mairie.



Ne téléphonez pas sauf urgence absolue, libérez les lignes pour les services de secours.



Ne fumez pas, afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



LES AUTRES RISQUES

Accident sur le réseau d'eau potable

Risque RADON (niveau 1 = faible sur la commune)

Risques sanitaires

Risque feux de forêt

Les bons réflexes

Soyez attentif aux informations diffusées via les moyens d'alerte.

Respectez les consignes des secours, du Grésivaudan ou de la mairie !

ET MOI CITOYEN ?

Je lis attentivement ce DICRIM et je le garde pour pouvoir m'y référer en cas de besoin.

Je m'inscris et j'inscris ma famille à Téléalerte pour pouvoir être averti rapidement.



Si je suis un acteur économique, ou si je travaille sur la commune, je m'inscris également : pontcharra.fr/quotidien/risques-majeurs/telealerte

Je rejoins la Réserve Communale de Sécurité Civile pour aider la population par mon engagement.

Je repère les personnes vulnérables autour de moi et je les incite et les aide à s'inscrire sur Téléalerte.

Quelques bons réflexes

Privilégiez les messages (SMS) aux appels vocaux.

Pensez également à utiliser les réseaux sociaux pour indiquer votre situation et signaler que vous allez bien à vos proches afin de ne pas saturer les réseaux téléphoniques nécessaires pour traiter les véritables urgences.

Pour les évènements de plus grosse ampleurs, je peux suivre les comptes Twitter et Facebook officiels :

@gouvernementFr et @place_beauvau.



LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE :



Les écoles ont également mis en place une organisation pour mettre en sécurité les élèves et le personnel jusqu'à l'arrivée des secours : c'est le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

**Les enfants seront en sécurité
en cas d'événement.**

Respectez la consigne :



**N'allez pas chercher
vos enfants à
l'école !**

LES SITES À CONSULTER :

**IRMa (institut des risques
majeurs) :**

irma-grenoble.com

Site de la commune :

pontcharra.fr

Préfecture de l'Isère :

isere.gouv.fr

**Portail interministériel de
prévention des risques majeurs :**

gouvernement.fr/risques

POUR ALLER PLUS LOIN :

Consultez le Dossier
Départemental sur les Risques

Majeurs (DDRM) :

[isere.gouv.fr/Politiques-](http://isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques/)

[publiques/Risques/](http://isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques/)

[Plans-Communaux-de-](http://isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques/)

[Sauvegarde-et-DDRM/](http://isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques/)

[Le-DDRM-2020-dossier-](http://isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques/)

[departemental-des-risques-](http://isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques/)

[majeurs-2020](http://isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques/)

CONSIGNES GÉNÉRALES



Écoutez la radio :
France Bleu Isère 102,8 FM

AVANT :

- Connaître les risques
- Préparer une radio à dynamo ou à piles, lampe de poche...

PENDANT :



- Couper les réseaux
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils sont en sécurité, l'encadrement scolaire s'occupe d'eux
- Ne pas fumer

APRÈS :



- Ne pas rétablir les réseaux sans l'accord des autorités ou d'un spécialiste
- Écouter la radio
- Prévenir les autorités de tout danger

LES NUMÉROS UTILES :

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

N° d'urgence européen : 112

**Mairie de Pontcharra :
04 76 97 11 65**

Mairie de Pontcharra - 95, avenue de la Gare - 38530 Pontcharra

Tél. 04 76 97 11 65 - Mél : courrier@pontcharra.fr

Site Internet : pontcharra.fr